

APPEL A PROJETS MALINF POUR DES ALLOCATIONS DOCTORALES ANNEE 2010

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

A ce jour, 14 DIM ont été créés.

- Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation (Astrea).
- Cancérologie (Canceropole)
- Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
- Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
- Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
- Médecine cellulaire et cellules souches (Stempole)
- Santé, environnement, toxicologie (SEnT)

- Atomes ultra-froids (Ifraf)
- Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
- Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
- Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)

- Développement soutenable (R2DS)
- Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
- Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1^{er} Décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

DIM Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes



Le réseau Malinf coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Maladies Infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes » qui sera proposé au financement de la Région Île de France. Il lance un appel à projets pour l'attribution d'allocations doctorales pour une durée de 36 mois. 2700 € brut chargé par mois seront accordés à l'établissement gestionnaire pour allouer au doctorant un salaire mensuel net minimal de 1450€.

Les dossiers sont éligibles quel que soit le domaine de l'école doctorale si le sujet concerne **l'émergence** de nouvelles pathologies infectieuses ou la **ré-émergence** de maladies infectieuses connues et s'ils s'inscrivent dans les thèmes de recherche prioritaires du DIM Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes. La notion d'émergence est à considérer de façon élargie. Ainsi, sont notamment concernés les projets traitant de la caractérisation de **nouveaux agents infectieux** à l'origine de pathologies humaines connues (émergence de connaissance) et de **problèmes émergents** intéressant la santé publique (infections nosocomiales, échappement à la vaccination, résistance aux anti-infectieux, zoonoses émergentes, ...). Enfin, les projets relevant des thématiques VIH, VHB et VHC pour lesquelles existent des appels à projets spécifiques à l'ANRS, ou dans d'autres agences, ne seront pas pris en compte.

Les axes thématiques et thèmes de recherche prioritaires traités par cet appel à projets concernent la bactériologie, la mycologie, la parasitologie et la virologie (à l'exclusion des projets sur le VIH, le VHB et le VHC), ainsi que les agents non conventionnels (prions) et sont :

1- Approches innovantes pour l'identification de nouveaux agents infectieux

- *Développement d'approches innovantes pour la détection, l'identification et la caractérisation des agents infectieux connus ou émergents : mise au point et validation de nouvelles technologies.*
- *Recherche active de nouveaux agents associés ou à l'origine de pathologies humaines : les projets en réseau, multidisciplinaires et renforçant les interactions entre cliniciens et chercheurs seront particulièrement encouragés.*
- *Détection des émergences à caractère zoonotique ou présentes dans l'environnement avant la contamination humaine.*

2- Nouvelles approches vaccinales et thérapeutiques

- *Nouvelles stratégies vaccinales et approche du concept.*
- *Etude des mécanismes de l'échappement des micro-organismes à l'immunité de l'hôte et aux anti-infectieux.*
- *Mécanismes d'action de nouveaux anti-infectieux.*
- *Développement et amélioration de modèles animaux alternatifs pertinents de l'infection humaine.*

DIM Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes



3- Infections nosocomiales

- *Etude de l'épidémicité, de la persistance dans l'environnement et de l'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-infectieux (en liaison avec l'axe 2).*
- *Etudes de marqueurs de la virulence ou de l'invasion.*
- *Nouveaux outils de diagnostic rapide pour la prise en charge des malades.*
- *Colonisation avec formation de biofilms sur les dispositifs médicaux.*

4- Parasites eucaryotes

- *Développement de nouveaux outils de surveillance de la résistance aux antiparasitaires.*
- *Développements technologiques originaux pour l'identification et le diagnostic/pronostic des maladies parasitaires émergentes (en liaison avec l'axe 1).*
- *Biologie des parasites eucaryotes : épidémicité, transmission, facteurs de virulence, mécanismes d'adaptation et d'échappement.*
- *Identification de nouvelles cibles thérapeutiques chez les parasites eucaryotes rentrant dans le champ de l'appel à projets (en liaison avec l'axe 2).*

5- Zoonoses émergentes non parasitaires

- *Etude des agents zoonotiques émergents non parasitaires (bactéries, champignons, virus et agents non conventionnels), de leurs génomes, de leurs interactions avec la cellule et avec l'hôte*
- *Etude de l'épidémicité, des processus de transmission interespèces et des capacités d'adaptation à l'homme*
- *Développement de nouvelles stratégies vaccinales (en liaison avec l'axe 2).*
- *Agents zoonotiques émergents non parasitaires dans les écosystèmes naturels ou liés à l'élevage.*

La sélection sera faite sur la qualité scientifique et l'intérêt scientifique du projet, sa faisabilité dans le cadre du projet de thèse, sa cohérence avec les axes du DIM ainsi que sur la qualité formatrice de l'équipe d'accueil (évaluée notamment sur les publications réalisées par les étudiants précédents).

Les équipes ayant reçu une subvention du DIM Malinf seront non prioritaires pour les appels à projets des deux années suivantes.

Le dossier doit être rempli par le directeur de thèse, et non par son candidat.

L'axe indiqué dans le dossier de candidature par le porteur du projet ne sera pas modifié par le Comité scientifique.

L'embauche des candidats doit intervenir avant le 31 décembre 2010. Le remplacement du candidat par un autre doctorant est réalisable si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat.

Critères d'éligibilité du projet :

- 1) Le laboratoire d'accueil et l'école doctorale doivent être localisé en Ile-de-France
- 2) Le projet proposé doit avoir été agréé par une école doctorale francilienne.
- 3) Le directeur de thèse (HDR) porteur du projet doit encadrer au maximum 2 doctorants à la rentrée universitaire 2010-2011.
- 4) Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité.

Critères d'éligibilité du candidat, qui sera proposé à l'embauche :

- 1) Le candidat doit être titulaire d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrit en 1^{ère} année de doctorat à la rentrée universitaire 2010-2011 dans l'école doctorale francilienne ayant agréé le projet.
- 2) La candidature du doctorant sera validée par le directeur de l'école doctorale.
- 3) Le candidat ne doit pas être titulaire d'une thèse d'université, d'un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- 4) Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, un parcours professionnel atypique devra être justifié.
- 5) Le DIM pourra financer des étudiants étrangers (en particulier originaires d'Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chili, Vietnam

***Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et soumis
électroniquement avant la date limite annoncée***

<http://dim.fontismedia.com/dim/>

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 5 février 2010 à 17h

Classement des dossiers par Malinf fin avril 2010.

**Réponse définitive à la date du vote du programme par le Conseil Régional
(prévu en juillet 2010).**